

Column4
Commentaires
Comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises, je joins ce commentaire à ceux de nombreux citoyens du quartier, qui s'opposent à la proposition de résolution CM25 02 086. J'espère sincèrement que vous y accorderez toute l'attention qu'elle mérite, d'autant plus que les circonstances entourant ce projet soulèvent, à mon sens, un enjeu fondamental qui dépasse la simple question de planification urbaine. Il s'agit d'un enjeu d'équité démocratique et de maintien de la confiance des citoyens envers leurs représentants municipaux. Je reconnais les efforts déployés par la Ville pour accroître la transparence du processus décisionnel, mais il serait regrettable que ces progrès soient compromis par des perceptions qui vont à l'encontre de ces principes. Il apparaît, à chaque étape du processus d'approbation lié à ce projet, que le promoteur immobilier a bénéficié d'un accès privilégié aux instances décisionnelles de la Ville. À plusieurs reprises, nous avons constaté que le promoteur avait non seulement accès aux commentaires citoyens, mais il aura également accès aux objections formulées par les citoyens inscrit dans ce formulaire mis en ligne par la ville. La présentation préparée par le promoteur et mis en ligne par la ville, est en fait une réponse aux objections verbales et écrites par les citoyens lors de la consultation publique du 27 février 2025. Cette asymétrie d'information est profondément préoccupante. Elle confère au promoteur un avantage stratégique évident : celui de pouvoir adapter son discours aux préoccupations précises exprimées par les citoyens, tout en poursuivant un projet qui modifierait de manière significative la vocation actuelle des terrains visés, en rupture avec les orientations établies du plan d'urbanisme pour la rue de la Colline. Le 3 avril dernier, une présentation organisée par le promoteur a eu lieu à la salle du conseil, suscitant de nombreuses interrogations parmi les résidents du quartier. À notre grande surprise, il nous a été impossible d'obtenir la liste des personnes invitées ou présentes à cet événement, sauf en déposant une demande formelle d'accès à l'information. Or, lors de cette même rencontre, le promoteur a indiqué avoir eu accès à la liste des citoyens du secteur ayant signé une pétition contre le projet. Il s'est même permis de commenter la validité des objections reçues, en remettant en question la crédibilité de certains répondant parce qu'ils demeuraient sur la rue Docteur-Gervais. Il avait de plus expliqué que « sa liste » était plutôt basé sur un périmètre autour des terrains visés. Fait important : environ 30 personnes ont assisté à cette présentation. Toutes, sans exception, se sont exprimées en opposition au projet. Par contraste, les informations échangées dans les séances publiques du 27 février, ou transmises par les citoyens par voie de lettres et courriels, semblent avoir été rendues entièrement accessibles au promoteur. Nous sommes donc en droit de nous demander : s'agit-il encore d'une consultation publique ou bien d'un processus dirigé en coulisses? Considérant que ce projet a cheminé jusqu'à l'étape d'une proposition de résolution soumise au conseil municipal, il apparaît difficile d'ignorer que le promoteur a bénéficié d'un accès privilégié aux nouveaux mécanismes encadrant les changements de zonage, ainsi qu'à la procédure à suivre pour faire progresser rapidement son dossier. Bien que je ne mette pas en doute l'intégrité personnelle des individus impliqués, les faits observables laissent transparaître une impression marquée de traitement préférentiel. L'accès asymétrique à l'information, la tenue d'une présentation pour répondre aux objections des citoyens, organisée avec le concours de la Ville mais sans enregistrement ni compte rendu, ainsi que la circulation d'information à sens unique entre le promoteur et l'administration sont autant d'éléments qui, mis ensemble, nourrissent cette perception. Or, même l'apparence d'un traitement inégal peut soulever des préoccupations tout à fait légitimes. Dans un contexte où la confiance du public envers ses institutions est déjà fragilisée, il devient d'autant plus crucial de renforcer cette confiance par des pratiques exemplaires. Cela implique de maintenir les plus hauts standards de transparence, d'équité et de dialogue véritable avec la population.
Je considère que le comité exécutif et le conseil municipal de la ville porte seulement attention au développement de la montagne et aux promoteurs immobiliers. En ce qui concerne la vie de quartier ou même entretenir le réseaux routiers cela demeure un défi. Nous avons seulement qu'à prendre la section de rue Docteur Gervais devant le CÉGEP en voiture pour comprendre le laisser aller de la ville ou marcher sur la Montée Kavanagh sans trottoir pour comprendre que la priorité n'est pas la sécurité des citoyens.
De plus,apres avoir consulte le nouveau plan d`urbanisme de Mont Tremblant, le secteur RA-457 demeure toujour unifamilial a faible densite. Nous ne somme pas un parc de maison mobile avec une largueur de 4.8 metre alors que tous les residences ont un minimun de 7 metres de largueur. nous voulons garder un quartier homogene afin dy faire grandir nos famille et les generation a venir. Vou voulez prioriser un promoteur qui va vous apporter 2 revenue de taxe mais que l ensemble du secteur RA-457 va subir une devaluation donc revenu de taxes moindre de cinquante citoyens. pourquoi ne pas suspendre cette demande farfelue qui se veut uniquement un enrichissement sur le dos des citoyens du quartier visee. Ce terrain etait et demeure unifamilial a faible densite et ce des sont acquisition au mois aout 2024. les transport en commun ne sont pas a proximite avec plus de un kilometre de la plus proche arret d autobus. vous devriez rejete ce projet et lui suggerer d acheter un des terrains deja a vendre rue Dr Gervais qui est lui adapte a ce genre d habitation mais dans les dimention reglementaire de 7 metres de largueur. Cette facon de faire est totalement irreflechi. merci de prendre le temps de considerer nos remarque. Ce projet est dans le mauvais emplacement.
██████████
Veuillez suivre la loi. la première, et non, celle qui nous détourne de notre principal intérêt qu’est « Le bien-être, la santé, l’exercice physique mais surtout la nature, source d’apaisement et d’équilibre. Pour le plaisir des touristes, et pour nous, les résidents, travailleurs, ainsi que pour les familles environnantes et pour les jeunes de demain. Par respect des citoyens en toute quiétude. Il y a d’autres possibilités, d’autres solutions.
Nous avons ici, ce que cherche les amoureux du plein-air, pour la santé de tous et chacun, pour les situations telles que: la covid; avec la proximité. Sérénité et qualité de vie.
Section commentaire vide

À qui de droit,

C’est avec une grande amertume que je vous écris aujourd’hui. Je suis épuisée de devoir continuellement défendre mes intérêts – et ceux de mon quartier – face à un projet qui, selon moi, n’aurait même pas dû être considéré en premier lieu.

Je ne reviendrai pas sur tous les arguments que j’ai déjà exprimés lors de la séance du conseil municipal du 27 février 2025. Tout ce que j’ai dit à ce moment-là, au nom du quartier, demeure entièrement valide et pertinent.

J’ai acheté ma maison à l’âge de 22 ans, à une époque où il est de plus en plus difficile pour les jeunes d’accéder à la propriété. Malgré les obstacles, j’ai choisi d’investir ici, dans cette région, avec l’intention d’y bâtir mon avenir. Dans quelques mois, [REDACTED] et mon objectif était [REDACTED] ici, pour contribuer activement au développement de la région. Or, des projets comme celui qui est actuellement proposé me font sérieusement remettre en question mes choix et mon engagement envers cette communauté.

Je trouve profondément déplorable que la ville envisage de modifier le zonage d’un quartier établi, afin d’accueillir un projet qui vise principalement à loger des travailleurs de l’extérieure – des gens qui, dans bien des cas, ne s’enracineront jamais ici ni n’investiront dans la région.

Par ailleurs, je tiens à dénoncer le caractère trompeur des promoteurs. Selon leurs propres propos tenus lors de la présentation du 3 avril 2025, les logements dits « abordables » seraient loués à une entreprise. Selon moi, ce qui va se passer c’est que ces baux seront signés dans les normes, mais l’entreprise va offrir une ristourne aux promoteurs et cette entreprise va ensuite charger plus cher aux employés. Tout le monde serait gagnant, ça ne paraîtrait nulle part et la ville ne pourrait rien y faire.

Soyons clairs, ce ne sont pas 12 logements qui vont résoudre la crise du logement abordable, ni le manque de main d’œuvre à Mont-Tremblant. D’ailleurs, la ville elle-même, dans sa politique de l’habitation adoptée en octobre 2024, mentionne ceci : « On a constaté un déficit du taux de pénétration du logement social comparativement au Québec. On estime qu’au moins 84 nouveaux logements sociaux sont nécessaires à court terme uniquement pour rattraper le niveau québécois, sans compter la croissance du nombre de ménages anticipé. » Or, avec nombreux projets déjà en cours – notamment le Campus Ryan, qui ajoute à lui seul 252 suites abordables destinées aux travailleurs de la région et le projet qui viens d’être accepté sur la rue Labelle – on dépasse largement ce seuil. C’est sans compter tous les autres projets en cours. Ce type de projet, bien situé et bien pensé, à ma pleine approbation. Contrairement au projet actuellement proposé dans notre quartier, le Campus Ryan et le projet sur la rue Labelle ont leur place.

En toute connaissance de cause, je tiens également à rappeler que la loi permettant ce genre d’initiative n’a jamais été conçue pour des projets comme celui-là. C’est d’ailleurs ce qui ressort clairement des débats à l’Assemblée nationale. Je doute fortement que la ville de Mont-Tremblant souhaite faire la une des médias pour avoir mal utilisé ce pouvoir. Et je doute encore plus qu’elle souhaite assumer les conséquences d’un précédent qui serait largement problématique.

Pour conclure, je me permets de répondre à certains commentaires tenus par les promoteurs le 3 avril 2025. Ils affirment que ce projet ne dévaluera pas les propriétés avoisinantes. Honnêtement, peu importe les rapports produits ou les experts mandatés, le simple bon sens suffit à comprendre que l’implantation d’un projet multifamilial dans un quartier unifamilial va affecter négativement la valeur des maisons. Quant à l’argument selon lequel l’architecture serait « en harmonie » avec le quartier, je vous invite, avec tout le respect que je vous dois, à visiter réellement notre secteur. Si les promoteurs croient sincèrement que leurs plans s’intègrent à notre environnement, c’est qu’ils ont volontairement fermé les yeux lors de leur passage.

Plusieurs résidents partagent les mêmes préoccupations. Une pétition a d’ailleurs été remise lors du conseil municipal du 27 février 2025. Le message est clair : ce projet ne correspond ni aux besoins du quartier ni à ceux de la communauté.

Je ne suis pas contre les logements abordables – bien au contraire. Mais cela doit se faire dans des lieux appropriés, à proximité des services, des infrastructures et des pôles économiques. On ne peut pas faire de la densification improvisée au détriment de la cohérence urbaine et de la qualité de vie des résidents.

En résumé, peu importe ce qui est proposé, ce projet n’est pas le bienvenu dans notre quartier. Nous ne voulons pas d’habitation multifamiliale dans notre secteur. Point final. Ce quartier à faible densité reste un quartier à faible densité selon le projet de plan d’urbanisme, ce n’est pas pour rien.

En tant que citoyenne concernée, je vous demande donc formellement de rejeter ce projet. Mont-Tremblant mérite mieux.

À qui de droit,

À la suite de l’analyse du projet présenté, je souhaite faire part de ma vive opposition à son implantation dans un secteur résidentiel unifamilial à faible densité, comme celui de la rue de la Colline à Mont-Tremblant.

Cœuvrant dans le domaine de l’immobilier depuis plus de 30 ans, j’ai choisi d’aider [REDACTED] à s’établir dans ce quartier précisément en raison de son caractère paisible, de sa qualité de vie et de son environnement harmonieux, propice aux jeunes familles. Le projet proposé par le promoteur va à l’encontre de cette vocation résidentielle et suscite de nombreuses préoccupations quant à son impact sur le voisinage.

D’abord, la nature même de la gestion locative envisagée par le promoteur est préoccupante. En signant des baux directement avec des entreprises, celui-ci n’aura aucun contrôle réel sur les locataires qui occuperont les logements. Il en résultera une rotation constante d’occupants, ce qui est incompatible avec la stabilité et la sécurité que recherchent les résidents de quartiers à faible densité. Fort de mon expérience en gestion immobilière, avec plus de 70 logements, je peux affirmer que ce type de gestion entraîne des enjeux importants de cohabitation, de nuisances et de détérioration du tissu social local.

Par ailleurs, l’acceptation d’un tel projet dans ce secteur créerait un précédent inquiétant pour d’autres promoteurs qui pourraient vouloir utiliser des dispositions législatives récentes — conçues initialement pour faciliter la concrétisation de projets encadrés — dans des contextes non appropriés. Malheureusement, la Ville de Mont-Tremblant ne semble pas encore s’être dotée des balises réglementaires nécessaires pour encadrer ce nouvel outil. Une décision favorable en l’absence de cadre clair fragiliserait l’aménagement cohérent du territoire.

Je tiens également à souligner que je ne suis pas opposé aux logements abordables. Ils sont nécessaires, mais doivent être implantés dans des endroits stratégiques, bien intégrés à leur milieu, avec un accès adéquat aux services et au transport. Le quartier visé par ce projet ne correspond pas à ces critères. De plus, plus de 250 unités de logements abordables sont déjà en développement à Mont-Tremblant, ce qui démontre que les efforts en ce sens sont bien amorcés. Ce projet, s’il ne voyait pas le jour, n’aurait donc pas d’incidence significative sur l’offre globale de logements abordables dans la municipalité.

Enfin, il est essentiel de préserver certains terrains pour la construction d’habitations unifamiliales, afin d’assurer une diversité résidentielle, maintenir une harmonie architecturale et répondre aux besoins des jeunes familles qui souhaitent s’établir à long terme dans un environnement stable et sécuritaire.

En conclusion, je recommande fermement que ce projet soit refusé. Il n’est ni adapté à son milieu, ni encadré de manière adéquate, et il menace directement la qualité de vie, la sécurité et la valeur des propriétés du quartier.

Je vous remercie de l’attention portée à la présente.

Bonjour,

Nous sommes en DÉSACCORD pour le projet de loyer à prix modiques sur la rue de la Colline. Car, ce projet ne cadre pas dans notre secteur de maison unifamiliale.

Les résidents du secteur sont établis en moyenne depuis plus de 10 à 30 ans.

C’est des gens retraités et de jeunes familles qui viennent s’établir pour la stabilité et la tranquillité d’esprit qu’offre ce secteur.

Ce projet, va créer plus de va et vient le jour et la nuit car certains locataires travailleront en restauration comme le mentionné le promoteur.

Ce genre de locataires ne créeront aucun attachement au secteur de la rue de la colline car ils seront que de passage. Nous croyons qu’ils auront aucunement l’intention de s’installer à long terme vu la taille des logements(loft) ce qui créera une rotation continue de locataire.

En terminant, lors du conseil du 10 mars Madame Drouin faisait l’éloge du bien fait sur la santé mental, l’équilibre et la paix d’esprit de vivre à Mont-Tremblant. Depuis l’annonce de ce projet, ce n’est pas du tout ce que nous ressentons.

Nous nous répétons que nous sommes TOTALEMENT EN DÉSACCORD avec ce projet(motel) qui n’aurais jamais été mis sur la table si la loi 31 n’existait pas.

Merci

[REDACTED]

[REDACTED]

En me rendant sur la rue de la Colline pour voir exactement l'emplacement proposé , je fût estomaqué de voir que le Conseil de la ville de Mont-Tremblant considère apporter une modification au règlement municipal pour permettre un projet de 12 logements sur cette rue. Quand on choisi de construire une maison et souvent , notre maison de rêve, dans un endroit propice à la détente et au calme ainsi que dans un quartier résidentiel avec d'autres constructions comparables, on s'attend à ce que le lieu demeure comme le règlement le stipule. Le projet proposé par le promoteur n'est nullement conforme à ce quartier. Les plans proposés sont comme des roulottes déguisés. L'argument énoncé que ce site est tout près du transport en commun est faux. L'arrêt la plus proche est au moins à 1 kilomètre de cet endroit et la rue a une pente assez importante qui rend les déplacements quotidiens plutôt compliqués et même dangereux pendant les saisons froides. Pour ce genre de logement, pour les travailleurs, la rue Labelle, Le rang 8. le long de la 117, et la Montée Ryan sont de beaux exemples d'endroits plus apprropriés pour ce genre de densité. SVP, respecter les gens qui ont choisi un endroit où il fait bon vivre et non changer les règlements à la Trump. Le promoteur doit changer d'avis et respecter les gens et non penser s'enrichir en empiétant sur la qualité de vie des gens.

Bonjour,
Je trouve malheureux que la vocation de type « staff hous » soit considérée pour ce site. Les constructions récentes ont été réfléchies par leurs architectures et les investissements importants faits. Sûrement que le leadership de la ville peut identifier des endroits beaucoup plus appropriés pour ce type de bâtiment encore plus considérant que ceci demande un changement de zonage. Une zone spécifique devrait dans le processus de renouveau du plan d'urbanisme, être identifiée spécifiquement pour ce type de bâtiment. La Montée Kavanaugh par exemple pourrait devenir une telle zone et serait beaucoup plus appropriée.
Merci
[REDACTED]

Étant résident de la rue Latendresse et de la Colline je m’oppose catégoriquement au projet de 12 logements. Je suis convaincu que ce genre d’unités n’est pas sa place sur la Rue de la Colline tenant compte de la distance de l’arrêt d’autobus, de la côte à grimper etc . Ce genre d’appartements créera une dépréciation de nos propriétés en plus de créer un précédent pour tout projet futur dans notre ville.

J’estime que les règlements de zonage doivent être respectés sous réserve d’être modifiés suite à une approbation publique

Bonjour
Je suis contre la demande de modification réglementaire pour le projet de 12 logements.
Bien qu’intéressant et répondant à un besoin, le lieu choisi aura un impact négatif sur la quiétude, la circulation et la valeur des maisons du quartier..

Je soutiens tous les arguments émis par Mme Maude Marcotte (lors de la séance publique de consultation). J’aimerais mettre l’emphase sur le précédent que ce changement de zonage crée pour l’ensemble du territoire urbain de Mont-Temblant: un terrain zoné H1 est forcément moins cher qu’un terrain zoné H4. En acceptant ce changement, la Ville donne une indication claire à tous les promoteurs qu’ils peuvent faire fi des zonages établis pour construire des multiplex et ainsi obtenir une meilleure marge de profit en investissant à moindre coût, tout en dénaturant les quartiers.

Le promoteur a acheté deux lots au centre de plusieurs autres lots vacants. En autorisant le changement de zonage, le risque que les lots adjacents servent également à construire des multiplex, augmente considérablement. Le sommet de la rue de La Colline serait garni d’une série d’édifices favorisant les séjours temporaires et saisonniers. Ce type de projets n’ajoute aucune valeur familiale au quartier, au contraire. Il existe pourtant des options plus en phase pour favoriser la densité urbaine tout en maintenant le caractère des quartiers (maisons intergénérationnelles ou duplex pouvant héberger des familles souhaitant s’établir à Tremblant par exemple).

J’espère que les élu.es considéreront avec soin l’ensemble des impacts qu’un tel précédent fournit et réviseront leur proposition afin d’annuler ce changement de zonage.

Merci de votre considération.

A quoi servent les règles si à chaque fois on ne les respecte pas. La densité dans ce secteur commence a être vraiment à saturation. Le problème si un groupe de quatre blocs est respectable on en bâtis 12 pour être rentable et ça devient vraiment discutable au niveau densité . Ne pas toujours favoriser les promoteurs au détriment des residents.

Je, soussigné(e), résidant au [REDACTED] , souhaite par la présente faire connaître mon opposition formelle au projet de construction d’appartements de chambre prévu dans mon quartier.

- Je considère que ce projet aura un impact négatif sur :
- ☒ La qualité de vie des résidents actuels du quartier
 - ☒ Le bruit, la circulation et le stationnement
 - ☒ La valeur immobilière des propriétés
 - ☒ Le caractère résidentiel et l'harmonie du voisinage

Ce projet a été proposé sans consentement ni consultation adéquate des citoyens directement touchés. En tant que résident concerné, je refuse d’appuyer ce développement et demande à ce qu’il soit réévalué ou annulé.

Par la présente, je tiens à vous faire part de mon profond désaccord quant au projet de construction de multilogis sur la rue de La Coline, dans un secteur résidentiel unifamilial. Si je comprends et salue la volonté de la Municipalité de répondre au besoin criant de logements locatifs à prix modique, je crois fermement que ce projet ne doit pas se faire au détriment des citoyens qui ont sciemment choisi ce quartier pour sa quiétude et son caractère homogène.

Depuis près de vingt ans pour certains, et plus récemment pour d’autres, ils ont bâti non seulement leurs maisons, mais surtout un mode de vie fondé sur le calme et la convivialité d’une rue à échelle humaine. Les éléments qui distinguent la rue de La Coline, son faible achalandage, l’absence de grands axes routiers, et l’environnement paisible, sont précisément ceux qui les ont convaincus de s’y installer. L’implantation de multilogis, inévitablement génératrice d’un accroissement de la circulation, de tensions de stationnement et de bruit, viendrait rompre l’équilibre délicat dont jouit actuellement ce secteur.

Il existe, j’en suis persuadée, des emplacements beaucoup mieux adaptés à ce type de développement. Plus près des transports en commun, des commerces de proximité et des services municipaux, ces sites offriraient un milieu de vie avantageux tant pour les futurs locataires que pour le voisinage existant. Une étude de localisation ciblée permettrait de concilier efficacement les objectifs de densification et d’accessibilité sans compromettre la qualité de vie des résidents des quartiers unifamiliaux.

Par ailleurs, l’utilisation du projet de loi 31 afin de modifier un zonage sans consultation ou sans tenir compte des droits légitimes des citoyens à la tranquillité de leur quartier est une source de grande inquiétude. En tant que fière résidente de Mont Tremblant, tout comme nos voisins, je m’interroge sur les prochaines étapes : si l’on peut ainsi outrepasser nos choix initiaux, dans quelle mesure nos quartiers resteront ils protégés ?

Je vous demande donc de bien vouloir suspendre le dossier de modification de zonage relatif à la rue de La Coline pour plutôt explorer et proposer des sites alternatifs, plus proches des services et du réseau de transport, pour l’implantation de multilogis à prix modique.

Je demeure convaincue qu’il est possible de concilier justice sociale, respect du patrimoine résidentiel et développement harmonieux de Mont Tremblant. Dans l’attente d’une réponse favorable et d’un dialogue constructif.

Merci de considérer mon opinion qui représente aussi celle d’un grand nombre de nos concitoyens.

Je suis fermement contre le changement de zonage et contre la construction d'un edifice à 12 logements sur la rue de la Coline, une rue paisible à maisons unifamiliales, c'est ridicule ! Pourquoi pas convertir l'ancien salon de quille qui ne semble pas aboutir à autre chose? Il existe plusieurs autres terrains qui pourraient etre développés sans ruiner la vie des gens et la valeur de propriétés avoisinantes. Les gaffes se multiplient. Lago, chemin Demarais... qui profite ? . Je suis aussi contre l'utilisatiion de la loi 31 juste pour sauver du travail et de la créativité à trouver d'autres endroits plus appropriés pour ces projets. .. ça set à quoi le zonage si on ne le respecte jamais.

Je ne consens pas a ce projet nous sommes un quartier tranquille comblé de maison unifamilliale si ce projet est accepté cela nous apportera beaucoup trop de déplacement dans notre quartier et autre

Je suis contre le projet proposé, qui consiste à forcer des constructions autrement non permise, sans acception sociale.

This is a major problem and concern in the municipality of Mont Tremblant. The city must keep all multi family housing out of single family housing neighborhoods. People have purchased properties and invested in their properties in these areas on the understanding that they are single family housing neighborhoods. Multi family construction bring more traffic and disturbance, and less green space, affecting the ability of the area residents to enjoy their properties. The city should identify new areas for multi family housing development and not change single family areas and diminish the quality of living of single family neighborhoods.

La ville devrait adopter le recommandations de l’Ordre des urbanistes du Québec avant d’avoir recours au projet de la loi 31. Un plan doit être fait pour identifier les zones de la Ville propice d’une densité plus élevée.

Objet : Opposition à la construction d’appartements de chambre devant mon domicile

Je, soussigné(e), résidant au [REDACTED], souhaite par la présente faire connaître mon opposition formelle au projet de construction d’appartements de chambre prévu devant ma propriété.

Je considère que ce projet aura un impact négatif sur :

- ☐ La qualité de vie des résidents actuels du quartier
- ☐ Le bruit, la circulation et le stationnement
- ☐ La valeur immobilière des propriétés
- ☐ Le caractère résidentiel et l’harmonie du voisinage

Ce projet a été proposé sans consentement ni consultation adéquate des citoyens directement touchés. En tant que résident concerné, je refuse d’appuyer ce développement et demande à ce qu’il soit réévalué ou annulé.

Désolé mais non je ne veux pas de ces 12 logements rue de la collines . Ses un cartier paisible merci de le garder comme il est présentement .

Je m’oppose à la venue de ses nouveaux logements le cartier a que des maisons unifamiliale et est tranquille. Il y a déjà des voitures qui mon et descendent la rue de la Coline à des vitesses élevé j’ai même déjà fait une demande à la ville pour implanter un Stop en descendant rue de la Coline au coins de Latendresse pour ralentir les voitures. Donc si il y a 12 logements qui s’implantent à cette endroit exacte le trafic sera trop grand . De plus l’électricité est déjà fragilisée quand les intempéries sont mauvaises ses 12 logements ne vont pas améliorer la situation. Au final je refuse ses nouvelles constructions.

Dévaluation des propriétés: En regardant le prix demandé pour les terrains adjacents aux terrains de M. Véronneau, nous avons remarque une baisse de prix significative de ces 2 terrains vacants à vendre, probablement qu'ils veulent liquider leurs terrains avec la crainte que le projet de maison prenne forme si il prend forme. Un des terrains est passé de 338,000\$ à 277,000\$, l'autre est passé de 117,000\$ à 92,000\$, c'est inquiétant pour la valeur de nos résidences Encore une fois nous nous opposons vigoureusement

Bien que la nécessité de construire des nouveaux logements est importante, il est inoportun de permettre des multi logements à cet endroit. Ce n'est parce qu'un promoteur veut construire des logements à un endroit , qu'il faut dire oui. Il faut respecter le zonage, qui est tout à fait correct et approprié.
Ça va créer un précédent.
De plus le moment est mal choisi, puisque la Ville est à adopter son nouveau PU. C'est dans le cadre de l'adoption de ce nouveau plan, qu'il devrait y avoir une discussion concernant l'ensemble du territoire portant sur une densification. La pertinence de densifier, les critères pour identifier les secteurs visés, les impacts d'une densification etc. sont des éléments à discuter.

Un tel projet est nécessaire dans notre région vue le manque d'employés qui ne peuvent pas avoir accès à des logements à prix modique

Je n'approuve pas le changement de réglementation demandé pour ce projet, pour plusieurs raisons...
- Le style et dimensions des bâtiments, n'est pas en harmonie avec le secteur de la rue de la colline.
- Considérant le projet de multi logement actuellement en construction à l'emplacement de l'ancienne scierie Forget, plus de 400 portes, le secteur aura largement contribué au développement multi logement... il ne faudrait pas oublier aussi, les multi-logement qui seront construits sur le Blvd Docteur Gervais près du parc de la rue Montcalm
- Le secteur de la rue de la colline NE DOIT PAS être développé pour des multi-logements... c'est un secteur tranquille, avec une circulation correct... on n'en veut pas plus.

Je m'oppose à la modification réglementaire CM2502086. Les habitations multifamiliales ne doivent se faire dans les endroits appropriés qui sont zonés H-4.

Je suis en faveur pour ce projet. Manque flagrant de logements abordables à Mont-Tremblant.

Je suis en faveur de son projet pour les jeunes qui commence dans la vie comme premier logement et pour travailleur à prix raisonnable
Je suis une personne seul et trouver logement ses pas facile

Metci

Je suis voisin de ce projet et je crois que le manque de logement abordable est inexistant à tremblant. Je suis donc pour la réalisation de ce projet

Un tel projet est essentiel dans notre région. Cela permet de soutenir des travailleurs ayant un revenu modeste et favorise les entreprises de la région à avoir plus d'employés , un manque flagrant à Mont-Tremblant

Des logements à prix modique près de commerces essentielles et du transport public s'avère une nécessité pour l'essor de notre région.

entent que jeune adulte je trouve important d'avoir des logments avec des prix résonable! belle démarche de la pars de la ville

Je me joins à tous les résidents du RA 457 pour élever nos voix et dire que nous nous opposons vigoureusement à la demande de changement de zonage pour permettre la construction de maisons de chambres sur la rue de la Colline. Il y a déjà des endroits disponibles et zonés à cet effet à proximité du Dr Gervais contrairement au terrain de la Colline, le promoteur a acheté en connaissance de cause des terrains zonés unifamiliale. Nous nous joignons aux commentaires émis par nos voisins. Ce projet n’a aucune acceptabilité sociale dans notre beau quartier. Nous vous implorons de prendre une décision dans le but de garder la qualité de vie et l’harmonie des résidences du quartier au dépend d’un promoteur qui a vu une façon de faire des \$\$\$ rapidement. Nous comptons sur votre bon jugement.

Nous au [REDACTED] considérons que la loi 31 nous porte préjudice, puisque nous avons une entente avec la Ville pour prolonger les services pour les terrains vacants zonés résidentiels unifamiliale devant chez nous, nous l’avons fait de bonne foi pour avoir la paix d’esprit. La loi 31 est arrivée un peu plus d’un an après que nous avons prolongé les services, avoir su que la loi 31 s’en venait nous aurions refusé de prolonger les égouts et nous aurions choisi d’installer une fosse sceptique afin d’avoir la paix et nous n’en serions pas là aujourd’hui.Nous sommes outrés de voir que la vidéo mise en ligne sur le site de la Ville ne reflète pas la séance du 3 avril, le promoteur a monté un vidéo promotionnel à partir de son bureau ou de sa demeure, pourtant à la demande de M. Bélisle le promoteur devait remettre une vidéo de la séance intégrale, présentation et questions à la fin. Son refus qu'on puisse filmer la séance nous laissait le message qu'il pourrait faire du montage pour ne présenter que ce qui met en valeur ce projet. Il n’y a aucune trace vocale de ce qui a été dit pendant la séance du 3 avril, surtout ce qui a été dit à la fin de la séance. J'aimerais porter à votre attention un détail important qui a été dit par l'ancien directeur d'urbanisme de MT à la fin de la séance, lorsque des résidents lui ont posé la question à savoir pourquoi il n'avait pas acheté des terrains sur Dr Gervais déjà zonés pour du multi logement, il a simplement dit que la seule raison était que les terrains sur la rue de la Colline étaient beaucoup moins cher, qu'ils n'avaient pas les moyens de s'offrir les terrains déjà zonés pour du multi logement, c'est à se demander la qualité de la construction des logements suggérés. La présentation vidéo n'a pas été faite pour rassurer les résidents du RA 457 mais plutôt dans le but de plaire à des entreprises qui se cherchent un logement à prix modique pour leurs employés et pour obtenir l'aval de leur projet par le conseil et les urbanistes de Tremblant. Ils se foutent royalement des résidents , d'après M, Véronneau ce projet affecte seulement les résidents de la rue de la Colline. Tout le quartier va subir un dérangement relatif à la quiétude, la sécurité ainsi que l'augmentation du Traffic(18 espaces de stationnement donc une possibilité de 18 voitures dans un cul de sac) c’est beaucoup de voiture. ils sont allés chercher l'expertise d'un évaluateur de Laval qui ne connaît surement pas le marché de Tremblant et qui leur a dit ce qu'ils voulaient entendre, que c'était peu probable que nos maisons vont subir une dévaluation, Pourtant ils n’ont pas dit qu'ils étaient allés voir auparavant un évaluateur local de Mont Tremblant qui connaît bien le marché local, ils n'ont assurément pas aimé la réponse que la firme locale leur a donné, ils n'offrent pas ce genre d'expertise et qu' il n'y a pas de formule magique pour calculer la dépréciation. Nous sommes allés voir la firme Bruyère sur la rue de St-Jovite avec une photo aérienne du RA 457 et une photo des maisons de chambre proposés, il nous a assuré que le quartier au complet subirait une dévaluation et que la dévaluation serait beaucoup plus importante pour les résidents de la Colline. Dans leur présentation il y a quelques faussetés, nous avons tous le sentiment qu'ils nous prennent pour des imbéciles. Proximité des transports en commun, c'est FAUX l'arrêt d'autobus le plus près est 1 km. Ils n’ont surement pas marché la distance entre les terrains et l’arrêt d'autobus, coin Perreault et de St-Jovite, ils n’ont surement pas essayer de monter a pied la cote ardue de la rue de la Colline. Harmonie de leurs maisons de chambres avec le quartier: c'est la plus grande insulte qu'ils auraient pu faire, en disant qu'ils se sont inspirés des maisons du quartier pour que leurs maisons de chambre soit en harmonie avec le quartier. C'est FAUX!!!! il ne s'est surement pas promené dans notre quartier avant de dire une telle monstruosité, y a aucune résidence qui ressemble de près ou de loin à ce qu'il nous propose, y a pas une maison dans le quartier qui ressemble à une vieille grange ou un motel du far west dans les films des années 50. La dimension proposée desdits logements est la même que celle des maisons mobiles, la zone RA 457 n'est pas un parc de maisons mobiles, il y a des endroits pour ca. Dans la présentation en ligne on ne peut pas entendre qu'un résident à laissé sa carte d'affaire, qu'il était prêt à racheter un de leurs terrains.It y a apparemment un manque de transparence et d'éthique de leur part, la vidéo qu'ils ont fabriqué après coup ne mérite même pas d'être en ligne puisqu'il n'y a aucune trace de ce qui a été dit pendant et après la séance. Nous ne sommes pas contre le multi logement abordable, mais ce projet n'a pas sa place dans notre quartier. Aucune acceptabilité sociale. Nous au [REDACTED] considérons que la loi 31 nous porte préjudice, puisque nous avons une entente avec la Ville pour prolonger les services pour les terrains vacants zonés résidentiels unifamiliale devant chez nous, nous l'avons fait de bonne foi pour avoir la paix d’esprit. La loi 31 est arrivée un peu plus d’un an après que nous avons prolongé les services, avoir su que la loi 31 s’en venait nous aurions refusé de prolonger les égouts et nous aurions choisi d’installer une fosse sceptique afin d’avoir la paix et nous n’en serions pas là aujourd’hui. Nous remercions Mde Lyra qui a pris le temps de visiter la rue de la Colline et voir de ses yeux qu'il n’y aucune résidence qui ressemble au projet proposé. Elle a surement pu voir que la côte de la rue de la Colline pour se rendre aux terrains visés est assez ardue les mains vides, imaginez avec les bras plein de sacs d'épicerie, c'est d’une évidence que l'emplacement de ces terrains là n'est pas appropriés pour les employés saisonniers. Au cours de la journée du 14 avril, le promoteur s'est promené une partie de la journée dans notre quartier à bord de son camion , il a fait le tour du quartier à plusieurs reprises, pour s’arrêter à quelques reprises devant nos maisons afin de prendre des notes dans un calepin, cela s’apparente à de l'intimidation. Le seul point positif qui sort de cette épreuvel est que maintenant le RA 457 est un quartier tissé serré. Nous sommes tous unis pour exiger le retrait de cette de cette demande de changement de zonage , les maisons de chambres n’ont pas leur place dans notre beau quartier résidentiel tranquille , un des plus beaux de Tremblant selon un agent immobilier. Nous attendons la suite des choses pour nos avis légaux qui n'attendent qu'un coup de fil de notre part, cette saga ne peut plus durer nous voulons retrouver nos vies et notre sommeil. Merci de prendre connaissance de nos commentaires et inquiétudes. En attendant je vous invite à lire un article très intéressant du Devoir, le 22 mars 2025 par Jean-François Venne : Construction des « super pouvoirs » municipaux qui suscitent l’inquiétude.

Je me joins à tous les résidents du RA 457 pour élever nos voix et dire que nous nous opposons vigoureusement à la demande de changement de zonage pour permettre la construction de maisons de chambres sur la rue de la Colline. Il y a déjà des endroits disponibles et zonés à cet effet à proximité du Dr Gervais contrairement au terrain de la Colline, le promoteur a acheté en connaissance de cause des terrains zonés unifamiliale. Nous nous joignons aux commentaires émis par nos voisins. Nous vous implorons de prendre une décision dans le but de garder la qualité de vie et l'harmonie des résidences du quartier au dépend d’un promoteur qui a vu une façon de faire des \$\$\$ rapidement. Nous comptons sur votre bon jugement. Nous sommes outrés de voir que la vidéo mise en ligne sur le site de la Ville ne reflète pas la séance du 3 avril, le promoteur a monté un vidéo promotionnel à partir de son bureau ou de sa demeure, pourtant à la demande de M. Bélisle le promoteur devait remettre une vidéo de la séance intégrale, présentation et questions à la fin.

Son refus qu'on puisse filmer la séance nous laissait le message qu'il pourrait faire du montage pour ne présenter que ce qui met en valeur ce projet. Il n’y a aucune trace vocale de ce qui a été dit pendant la séance du 3 avril, surtout ce qui a été dit à la fin de la séance. J'aimerais porter à votre attention un détail important qui a été dit par l'ancien directeur d'urbanisme de MT à la fin de la séance, lorsque des résidents lui ont posé la question à savoir pourquoi il n'avait pas acheté des terrains sur Dr Gervais déjà zonés pour du multi logement, il a simplement dit que la seule raison était que les terrains sur la rue de la Colline étaient beaucoup moins cher, qu'ils n'avaient pas les moyens de s'offrir les terrains déjà zonés pour du multi logement, c'est à se demander la qualité de la construction des logements suggérés. La présentation vidéo n'a pas été faite pour rassurer les résidents du RA 457 mais plutôt dans le but de plaire à des entreprises qui se cherchent un logement à prix modique pour leurs employés et pour obtenir l'aval de leur projet par le conseil et les urbanistes de Tremblant. Ils se foutent royalement des résidents , d'après M, Véronneau ce projet affecte seulement les résidents de la rue de la Colline. Tout le quartier va subir un dérangement relatif à la quiétude, la sécurité ainsi que l'augmentation du Traffic(18 espaces de stationnement donc une possibilité de 18 voitures dans un cul de sac) c’est beaucoup de voiture. ils sont allés chercher l'expertise d'un évaluateur de Laval qui ne connaît surement pas le marché de Tremblant et qui leur a dit ce qu'ils voulaient entendre, que c'était peu probable que nos maisons vont subir une dévaluation, Pourtant ils n’ont pas dit qu'ils étaient allés voir auparavant un évaluateur local de Mont Tremblant qui connaît bien le marché local, ils n'ont assurément pas aimé la réponse que la firme locale leur a donné, ils n'offrent pas ce genre d'expertise et qu' il n'y a pas de formule magique pour calculer la dépréciation. Nous sommes allés voir la firme Bruyère sur la rue de St-Jovite avec une photo aérienne du RA 457 et une photo des maisons de chambre proposés, il nous a assuré que le quartier au complet subirait une dévaluation et que la dévaluation serait beaucoup plus importante pour les résidents de la Colline. Dans leur présentation il y a quelques faussetés, nous avons tous le sentiment qu'ils nous prennent pour des imbéciles. Proximité des transports en commun, c'est FAUX l'arrêt d'autobus le plus près est 1 km. Ils n’ont surement pas marché la distance entre les terrains et l’arrêt d'autobus, coin Perreault et de St-Jovite, ils n’ont surement pas essayer de monter a pied la cote ardue de la rue de la Colline. Harmonie de leurs maisons de chambres avec le quartier: c'est la plus grande insulte qu'ils auraient pu faire, en disant qu'ils se sont inspirés des maisons du quartier pour que leurs maisons de chambre soit en harmonie avec le quartier. C'est FAUX!!!! il ne s'est surement pas promené dans notre quartier avant de dire une telle monstruosité, y a aucune résidence qui ressemble de près ou de loin à ce qu'il nous propose, y a pas une maison dans le quartier qui ressemble à une vieille grange ou un motel du far west dans les films des années 50. La dimension proposée desdits logements est la même que celle des maisons mobiles, la zone RA 457 n'est pas un parc de maisons mobiles, il y a des endroits pour ca.Dans la présentation en ligne on ne peut pas entendre qu'un résident à laissé sa carte d'affaire, qu'il était prêt à racheter un de leurs terrains. Il y a apparemment un manque de transparence et d'éthique de leur part, la vidéo qu'ils ont fabriqué après coup ne mérite même pas d'être en ligne puisqu'il n'y a aucune trace de ce qui a été dit pendant et après la séance. Nous ne sommes pas contre le multi logement abordable, mais ce projet n'a pas sa place dans notre quartier. Aucune acceptabilité sociale. Nous au [REDACTED] considérons que la loi 31 nous porte préjudice, puisque nous avons une entente avec la Ville pour prolonger les services pour les terrains vacants zonés résidentiels unifamiliale devant chez nous, nous l’avons fait de bonne foi pour avoir la paix d’esprit. La loi 31 est arrivée un peu plus d’un an après que nous avons prolongé les services, avoir su que la loi 31 s’en venait nous aurions refusé de prolonger les égouts et nous aurions choisi d’installer une fosse sceptique afin d’avoir la paix et nous n’en serions pas là aujourd’hui. Nous remercions Mde Lyra qui a pris le temps de visiter la rue de la Colline et voir de ses yeux qu'il n’y aucune résidence qui ressemble au projet proposé. Elle a surement pu voir que la côte de la rue de la Colline pour se rendre aux terrains visés est assez ardue les mains vides, imaginez avec les bras plein de sacs d'épicerie, c'est d’une évidence que l'emplacement de ces terrains là n'est pas appropriés pour les employés saisonniers. Au cours de la journée du 14 avril, le promoteur s'est promené une partie de la journée dans notre quartier à bord de son camion , il a fait le tour du quartier à plusieurs reprises, pour s’arrêter à quelques reprises devant nos maisons afin de prendre des notes dans un calepin, cela s’apparente à de l'intimidation. Le seul point positif qui sort de cette ordeal est que maintenant le RA 457 est un quartier tissé serré. Nous sommes tous unis pour exiger le retrait de cette de cette demande de changement de zonage , les maisons de chambres n’ont pas leur place dans notre beau quartier résidentiel tranquille , un des plus beaux de Tremblant selon un agent immobilier. Nous attendons la suite des choses pour nos avis légaux qui n'attendent qu'un coup de fil de notre part, cette saga ne peut plus durer nous voulons retrouver nos vies et notre sommeil. Merci de prendre connaissance de nos commentaires et inquiétudes. En attendant je vous invite à lire un article très intéressant du Devoir, le 22 mars 2025 par Jean-François Venne : Construction des « super pouvoirs » municipaux qui suscitent l’inquiétude

Je suis opposé au changements de zonage qui proposent de changer le cadre d'un secteur, et surtout d'affecter la qualité de vie des résidents qui s'y étaient établis justement sur connaissance du zonage. Le changer à cette étape change les règles du jeu alors que les résidents peuvent difficilement déménager. Je suis d'avis que la municipalité devrait cesser de vouloir grossir.

D'abord laissez moi exprimer mon désaccord pour le projet de M Véronneau sur la rue de la Colline à Mont Tremblant. J'ai bien du mal à comprendre la position de la municipalité dans ce dossier car pour une municipalité qui a toujours été vigilante avec ses restrictions de construction, architecture, grandeur de terrain et des PIA applicables sur certains secteurs de son territoire, ceci n'est pas le cas. Le projet de M Véronneau n'a pas sa place dans ce quartier, même si la Loi 31 existe. C'est très facile de comprendre qu'il se sert de cette loi pour construire deux bâtisses de 6 logements et de s'enrichir sur le dos des citoyens du secteur avec des terrains qu'il a acquis en zone résidentielle.

Je suis contre cette modification de règlement. Avec l'ajout des logements du projet L'Akami (ancien site scierie Forget), notre secteur sera suffisamment participatif en multilogements. Il y a d'ailleur d'autres multilogements qui seront construit sur le boulevard Docteur Gervais près du parc de la rue Montcalm ... il me semble que notre secteur aura sa part de multilogement.

Je m'oppose à la construction de 12 logements sur cette rue comprenant de l'unifamilial !
Il n'y aurait qu'une augmentation de la circulation et du bruit dans ce quartier.

Je connais très bien ce quartier et ce projet de 12 logements n'a aucun sens.
C'est complètement tranquille sur cette rue!
Une rue comme Kavanagh, Principale, Dr Gervais ou 6e rang serait plus appoprié.

Je suis contre le changement de zonage

Opposition au projet de changement de zonage pour la construction de logements.

À l'attention du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant,

Je vous écris aujourd'hui à titre de citoyen préoccupé par le projet de construction de logements dans une zone actuellement non autorisée à cet effet. Il est question ici d'un secteur boisé, traversé par de nombreux petits ruissellements, à proximité immédiate de la rivière et d'un milieu naturel fragile.

Je m'oppose fermement à tout changement de zonage dans ce secteur, car un tel projet mettrait en péril l'équilibre écologique de cet environnement. La forêt, les cours d'eau et la biodiversité qu'ils abritent sont essentiels non seulement pour la santé de nos écosystèmes, mais également pour l'identité et l'image de Mont-Tremblant.

La construction de blocs appartements dans un tel secteur va à l'encontre des valeurs de préservation de la nature que notre ville promeut. Une telle décision risquerait de compromettre l'intégrité écologique de la région, d'endommager les sols, les habitats fauniques, et de nuire à la qualité de l'eau.

Je vous invite donc à reconsidérer ce projet et à prioriser le respect des zones protégées et des milieux sensibles, au nom de notre responsabilité collective envers l'environnement et les générations futures.

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pourquoi sur la rue de la Coline certain résidents empêcherais un entrepreneur avec une bonne idée pour la communauté au dépend d'un minimum de voisin de ce terrain , qui veulent leur quiétude ou ont peur pour leur quiétude ? Quand tu achète une maison avec des terrains vacants alentour et que plusieurs multi logement si construit il faut tu t l'endemain attendre tout simplement . Pour le bien de la communauté je voi aucun problème d avoir des Plex sur ce terrain

Je travail à Mont-Tremblant et il m'est impossible de trouvé un logement à un prix que je peux me permettre de payé . Vu mon travail , je suis dans l'obligation de rester chez mes parents. J'espère que la ville va accepter se projet .

Je suis inquiète du précédent que cette modification réglementaire pourrait engendrer pour les autres quartiers de la Ville zonés unifamilial. Le message que cela envoi est que tout promoteur immobilier suffisamment motivé pourrait venir à ses fins, peu importe le zonage. C'est fort insécurisant.

Continuez de respecter les zones de construction unifamiliale

Prendre note que j ai un terrain rue de la Colline lot 3279481 ... le projet est incompatible avec le secteur et exhortons le conseil municipal à rejeter le projet proposé par M.Véronneau, arguments présentés et écrits ont déjà été présentés au Conseil Municipale le 27-02-25

le projet est incompatible avec le secteur et exhortons le conseil municipal à rejeter le projet proposé par M.Véronneau.

le projet est incompatible avec le secteur et exhortons le conseil municipal à rejeter le projet proposé par M.Véronneau. suite à nos arguments écrits déjà déposé lors du Conseil municipal le 27 février dernier

Il est important de maintenir la quiétude des quartiers résidentiels et de ne pas admettre des multi logements dans ceux-ci à moins que le tout ait été planifié au début d'un projet d'un secteur de la ville.

je m'oppose au projet de construction de multi logements dans cette zone H1

Bonjour, Je suis content qu'un citoyen de la région s'implique pour faire des logements à prix raisonnable, pour les travailleurs de la région, c'est un peu ce qu'il nous manque, dans la région immédiate de Mt-Tremblant avec le réseau d'autobus qui est près, ça va aider les commerces de la région pour avoir de la main d'oeuvre.

Enfin des logements accessibles pour nos employés, abordables, je ne vois pas comment la ville peut refusé cela!

Je travaille pour une entreprise à mont-tremblant mais comme il n'y a aucun logement abordable disponible je me dois vivre à l'extérieur de la ville donc je supporte le projet

C’est un défi pour nous de trouver du logement abordable à Tremblant. Je supporte le projet.

J’espère que la ville va supporter le projet. D’un année à l’autre, on ne peut recruter du personnel du au manque de logement abordable a Mont Tremblant..

Enfin des logements abordables pour les travailleurs de Mont-Tremblant. J'espère que la ville va en supporter d’autres puisque nous avons de la difficulté a loger nos employés.

Section commentaire vide

Je suis en accord avec ce projet de 12 logement

Merci

Je suis surpris que cette résolution #CM25 02 086 pour une demande de modification réglementaire - projet de 12 logements - rue de la Colline soit présente par la Ville quand les résidents qui habitent la rue s’opposent. Nous avons une rue résidentielle tranquille zonée uniquement pour les maisons unifamiliales (H-1). La Ville propose alors de modifier le zonage pour permettre la construction de deux immeubles (12 logements), destinés à l'habitation multifamiliale (H-4). Le scénario décrit ci-dessus est celui auquel sont confrontés les résidents de la rue de la Colline. Les propriétaires de ce quartier s'opposent farouchement aux plans proposés par la Ville, et je soutiens fermement la position des contribuables. Je n'aimerais pas que cette situation se produise sur la rue ou je demeure. Cependant, je comprends la nécessité d'avoir ce genre de logements et je suggère que ce genre de projet soit fait sur une rue ou il n'y aura pas de contribuables qui seront affectés par ce projet. Merci,

Je suis tout à fait en accord avec un tel projet. Nous avons besoins de logements abordables dans la région.

Bonjour je m’oppose fermement au projet de résolution

CM 25-02 086

C’est des logements de locations a courts terme pour des travailleurs extérieurs dans lesquels il est pas très humain de les héberger ! Je ne crois pas que de vivre dans un studio à peine plus grand qu’un cabanon soit très d’un grand intérêt pour attirer des travailleurs !

Merci

Ayant investi plus d’un million de dollars (\$1,032,000 pour être exact) pour l’achat de notre propriété, nous sommes extrêmement déçu que la ville de Mont-Tremblant considère nous imposé 12 logements à prix modique dans notre secteur. Ce genre de projet ne correspondant aucunement avec la qualité de notre quartier. En plus d’affecter notre qualité de vie actuelle, tranquillité, sécurité, augmentation de la circulation, pollution lumineuse, il est évident que la valeur de nos propriétés seront à la baisse. Sans parler de la valeur des tous les terrains vacants similaires. Lors de la présentation du promoteur, ce dernier a clairement mentionné que les deux terrains en question furent achetés tenant compte du bas prix qu’ils ont payé. Pourquoi?? Ils ont payé la valeur d’un terrain résidentiel et non commercial car ces sites sont des terrains résidentiels! En allant de l’avant avec ce projet, la ville créera un précédent pour toutes les valeurs futures de terrains commerciaux car ces deux sites en question seront à usage commerciale et auront été acheté à une valeur résidentiel. Veuillez consulter un évaluateur agréé à cet effet et il vous confirmera que les prix payés pour ces terrains leur serviront de comparable pour les ventes futures. N’est-ce pas le rôle de notre de ville de protéger l’investissement de ses résidents? En ces temps difficiles, notre municipalité devrait prendre en considération que nos résidences sont nos fonds de retraite et nous espérons sincèrement qu’elles pourront conserver leur valeur.

Bien que le projet répond à un manque de logements "abordables" (autour de 900\$ pour 310 pieds carré, peu abordable tant qu’à moi...) les résidents du secteur s'entendent TOUS pour dire que c'est la localisation le problème. Le promoteur vous dira que les autres terrains étaient plus dispendieux, c'est normal, il ne s'agissait pas de terrains résidentiels. Je n'accuse pas, mais je questionne certains liens entre le promoteurs et certains agents de la ville. Pourquoi aurait-il acheté des terrains zonés résidentiels alors qu'il en avait l'intention dès le départ d'y placer des multi-logements ? Quelqu'un à quelque part lui a mit la puce à l'oreille... De plus, le secteur est composé UNIQUEMENT de maisons unifamiliales ou avec 1 logement maximum. Depuis mon arrivée dans le secteur il y a ■ans, je vous nomme à chaque année la problématique de la circulation et de la vitesse et rien n'a bougé depuis. Le projet présente un stationnement pouvant contenir jusqu'à 16 véhicules qui deviendront 24 lorsque chacun d'entre eu se seront trouvés des conjoint(e)s. Je trouverais grandement déplorable que vous acceptiez un projet qui aurait pour impact d'augmenter considérablement la circulation alors que certains résidents se battent pour la sécurité du secteur depuis plus de 20 ans. Malgré toutes les promesses que le promoteur peut faire, il ne pourra jamais contrôler ni empêcher les comportements et les écarts de conduite de ses locataires. Ce ne sera pas les promoteurs qui devront faire avec le bruit, la circulation, le déboisement, c'est nous les résidents qui avons à la base choisi un secteur RÉSIDENTIEL comme endroit pour fonder et élever nos ENFANTS. Malgré que le promotteur parle d'accessibilité au transport en commun, il n'a clairement jamais pris l'autobus pour se rendre à la montagne. Plus de 1h15 pour s'y rendre, sans parler de comment les gens feront pour revenir après les heures de services de l'autobus. L'énorme côte n'est pas plus adaptée pour des personnes agés (l'autre clientèle visée) qui devront la monter et la descendre quotidiennement. SVP ne faites pas l'erreur que le secteur public (santé, éducation, etc...) a tendance à faire : accepter rapidement des projets qui nous font bien paraître pour ensuite vivre avec des conséquences et/ou des lourdeurs qui n'avaient pas été prévues au départ. Nous tenons à souligner que le projet est bien pensé et adapté à un besoin existant, comme mentionné plus haut, c'est l'endroit qui ne correspond pas. Oui accueillir de nouveaux résidents et leur permettre de s'installer mais SURTOUT respecter et écouter les citoyens déjà en place.

Bonjour,

J'ai assistée aux 2 présentations du projet ainsi qu'au conseil municipal du 10 mars.

M. Veronneau a fait l'acquisition des terrains pour une sommes de 240000\$ le 20 septembre 2024 suivant une offre d'achat datée du 14 août 2024, toujours en suivant la mise en marché des terrains en date du 5 août 2024. Transaction qui a été très rapide! Suivant l'article 5.2 du titre d'acquisition, l'acheteur déclare avoir fait les vérifications auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'Immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur et déclare en avoir eu l'opportunité de même que pour la réglementation municipale en vigueur en ce qui concerne les normes de construction advenant le cas de perte des droits acquis. Il a volontairement avoué le 3 avril dernier qu'il acheté en sachant très bien qu'il ne pouvait pas construire de logements à prix abordables. Il a quand même acheté les terrains pour 240000\$ plus les frais de notaire, les frais d'arpenteur-géomètre, les frais d'un urbanisme, les frais d'un architecte ainsi que les droits de mutation. Nous sommes dans un quartier pour résidences unifamiliales SEULEMENT et nous avons achetés nos propriétés et avons investi dans nos propriété en ce sens.

Nous sommes dans un périmètre urbain à faible intensité, à la limite du rural. La majorité des propriétaires du quartier ont achetés plus d'un terrain afin de s'assurer tranquillité et vie paisible. Nous croyons que d'aller de l'avant avec ce projet serait sans contredit un immense manque de respect envers les résidents actuels.

Est-ce qu'une étude sur la superficie des lots par propriétaire a été effectué par la Ville avant de proposer ce projet? Est-ce que la valeur des résidences actuelles a été pris en considération? J'ai fait cet exercice et je serais plus qu'heureuse de vous partager mes résultats.

Nous avons consulté des évaluateurs agréés qui vont totalement à l'inverse de celui engagé par M. Veronneau. La valeur de nos propriétés/investissements baissera et donc les coffres de la municipalité auront moins de revenu.

Est-ce qu'un calcul de l'augmentation de la circulation a été fait? Si on calcul 1.5 véhicule par résidence, nous comptons une augmentation de 3 véhicules pour les deux terrains actuellement en unifamiliale. Le même calcul pour 12 logements porte l'augmentation de circulation à 18 véhicules. Selon moi, le calcul parle de lui-même.

Il en va de même avec l'augmentation des usagers des services municipaux qui n'ont pas été construits en ce sens, ainsi que de la pollution lumineuse qui viendrait avec ces constructions. Oui nous sommes situés dans un périmètre urbain mais dans un périmètre urbain à FAIBLE DENSITÉ. Autoriser ce projet serait tout simplement de détruire l'harmonie visuelle, la tranquillité et l'ambiance familiale de notre quartier. Ce serait également de détruire la vie et dans certains cas le rêve de plusieurs citoyens qui n'auraient jamais acheté et investi dans un quartier avec des constructions autres qu'unifamiliales dans le secteur et encore moins payer pour le prolongement des réseaux municipaux dans ce secteur.

Il y a déjà les habitations du ruisseau noires de 104 logements, Campus Ryan de 252 suites dédiées aux travailleurs, beaucoup d'employeur logent leurs employés (ex. Bistro Le Léo, IGA), la Ville de Mont-Tremblant a cédée un terrain à la Fiducie pour construire une soixantaine de logement pour les travailleurs et finalement un projet de 700 unités à Mont-Blanc, municipalité voisine. Il y a eu report de la décision concernant un projet de 28 logements sur la rue Saint-Jovite en face des cours Saint-Jovite (3 ½ et 4 ½ entre 700 et 1150 pieds carrés) alors qu'avec la situation du logement ce serait un projet très favorable pour la ville. Le CCU fait des recommandations relativement à l'apparence et est concerné par l'agencement de cette propriété alors que l'apparence est 100 fois mieux que ce qui est présenté dans notre quartier. Il y a eu un refus de la demande de changement à la réglementation concernant l'augmentation de la densité pour le projet armco (derrière le RONA zone RM-455-1) alors que la ville est supposément favorable à la construction de nouveaux logements. Il y a un refus de faire déboucher un projet immobilier par le chemin Jean-Robert (en bordure de la ville de Mont-Blanc et de la ville de Mont-Tremblant) pour des raisons environnementales alors que la ville mentionne qu'il manque de logements.

Je tiens également à rappeler ce qui suit :1) Le rôle politique d'une élue ou d'un élu consiste aussi à être à l'écoute des citoyennes et citoyens qu'elle ou il représente. Cela implique de considérer leurs revendications, leurs doléances et leurs propositions et de les faire valoir auprès du conseil municipal. 2) La ville affirme dans sa politique sur la réglementation de construction que les principes d'une ville qui accorde la priorité au service de ses citoyens, qui effectue une gestion responsable de son territoire et qui soutient un engagement réel des citoyens par rapport à leur milieu de vie et à leur voisinage. 3) Dans la politique de demande de changement de zonage de la Ville de Mont-Tremblant on peut y lire en page frontispice "Ville centre ouverte sur le monde, ayant à cœur la qualité de vie de ses citoyens et ses citoyennes."

La Loi 93 est une loi hautement controversée auprès des membres du parlement et elle doit être utilisée de façon éclairée et assurément de façon encadrée. Avec tous ces points, plus la pétition signée par la majorité des gens du quartier et sa périphérie ainsi que nos nombreuses interventions dont notamment Mme Chantale Jeannotte, nous sommes dans l'incompréhension des plus totale de constater l'acharnement des élus municipaux et du promoteur à vouloir faire passer ce projet alors que nous (résidents du quartier) sommes tous en désaccord avec celui-ci et avons apporter plusieurs points pertinents pour le prouver. Nous disons NON à ce projet qui n'a pas sa place dans notre quartier.